

☺ Sensibilisation à la prise en compte des RPS au sein des établissements

Repères, outils méthodologiques et mise en place d'une
feuille de route adaptée

PUBLIC

Directeurs - Chefs de service -
Préventeurs - DP - Membres du CSE

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Cette formation vous apportera des repères (cadre légal, définitions, connaissances de base), des outils méthodologiques sur les RPS accessibles, dans l'optique de leur intégration dans le document unique d'évaluation des risques (comme l'impose la réglementation). Au-delà de cette démarche, elle permettra de répondre aux questions des différents acteurs et de transmettre des ressources en lien avec les partenaires dédiés à l'accompagnement des établissements du secteur médico-social et social pour se professionnaliser sur ce sujet.

Cette formation proposée par Lefebvre Dalloz et Direction[s] pourra être la clé de voûte d'une politique de gestion des risques psychosociaux auprès de tous les types d'établissements, quelle que soit leur taille.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

Code
601024

Durée
**Sur mesure / 7
heures**

Tarif
Nous contacter

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances de base sur la gestion des RPS au sein des établissements des secteurs médico-sociaux et sociaux
- Adopter et développer les préalables à la mise en place de l'évaluation des RPS
- Identifier et utiliser les outils d'évaluation des risques psychosociaux
- Intégrer les RPS dans le Document Unique de son établissement

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Définir un cadre d'intervention

- Définitions : risques, risques psychosociaux, causes potentielles
- Quelques chiffres : niveau national, dans le secteur d'activité, etc.
- Approche théorique sur la définition des besoins psychosociaux de l'homme au travail

Identifier les RPS et les préalables avant la mise en place d'une évaluation

- Les conditions de travail
- L'état d'esprit de la démarche, les préalables
- Les contextes ne permettant pas une mise en place propice à l'évaluation
- Les règles à poser en amont pour se donner les meilleures conditions de la réalisation de la démarche de l'évaluation

Présenter les outils pour l'évaluation

- Les différentes étapes nécessaires à l'évaluation des RPS
- Les actions dans l'intégration dans le document unique d'évaluation des risques (DUER)
- Les participants à l'utilisation et la compréhension de l'outil pour leur propre usage

- L'évaluation des compétences
- sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
 - Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
 - Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les spécificités des établissements médico sociaux à cette échelle
- Etude de cas et débat avec les apprenants

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter



En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.